

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 17/08/2026 - B2026/052670 - 2009 B 02173 - 512 330 705 - 3 A

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES****SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES EST LYONNAIS****CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES**14 RUE ALBERT CAMUS
CS 7 69676 BRON CEDEX

04 72 15 20 30

SIE.EST-LYONNAIS@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

Mle AOUADI SAMIA, merci d'avoir déposé la déclaration de l'entreprise SAS 3 A, SIREN 512 330 705.

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale. Il établit que vous avez déposé votre déclaration aux jour et heure indiqués dans la rubrique « Date de dépôt ».

Cet accusé de réception est opposable à l'administration à condition que les informations contenues dans le cadre intitulé « Accusé de réception » ci-dessous soient conservées sans aucune modification.

La loi ESSOC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur impots.gouv.fr puis rubrique « Droit à l'erreur ».

ACCUSÉ DE RÉCEPTION SIGNÉ**Informations sur le document signé**

Procédure : Déclaration de IS - Résultats

Formulaire principal : 2065

Annexes jointes : 2065-BIS, 2033-A, 2033-B, 2033-C, 2033-D, 2033-E, 2033-F, 2033-G, 2059-H, 2059-I, 2069-RCI, ANNEXLIB01

Période déclarée : 01/01/2025 au 31/12/2025

Date limite de dépôt : 20/05/2026

Numéro de dépôt : ISRESULTAT-2026132-0000000200117303

Date de dépôt : 12 mai 2026 à 16:05:26 (heure de Paris)

Désignation du soumissionnaire : SAS 3 A

Identifiant du soumissionnaire : 512 330 705

Désignation du signataire : AOUADI SAMIA

Synthèse des éléments déclarés : Déficit : 24577

CERTIFIÉ CONFORME
Signature de l'administration

Désignation : DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES - Production
(certificat n° 3294707197297601309088879309)

Signature numérique : X4WB00N5QyHw04QiZheB0799IGF/ErbYShG9Z2raJqfS61iNqD6aR070IA6g5CTs
QdoxRBmt0tld3WwRFH2aphkImWg8EDG/wJ341tiWvyCONP5TonVxrwk+nhoQSx8d
xDqdbEbQb/3JWH3KZhy2w72U2Nlfc7OcuwN2SRGSbMZWAELsIyrH44/QUBJzf3Z
1M+cPdIayNcJSXR6yc/sH1b9LJlkiWCtpiCUzgRN1U6NYqI9Wd+6Hq+7mLmj7CFQ
iNo2TU7KkqQE7NwFKO0dORMIjw1ajoiivsJ7sdxEnl+RLuIuGXLHbuSVKc8pne9Fx
fPZcQ8LLr1p+xr9vF5cr8Q==

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom
de voie

172 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT

Code postal

69500

Ville BRON

Pays FRANCE

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

CONSEILS ET CONCEPTION LOGICIELS INFORMATIQUES

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux
normalBénéfice imposable à
15%Déficit (report du 2033-
B)

24 577

F - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Oui

Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé

TORPEDO

AUTRES INFORMATIONS

2 - COORDONNÉES DU COMPTABLE

Forme juridique
ou titre

SAS

Nom et prénom ou
dénomination

BG2A

Qualité et fonction ou complément de dénomination

CABINET COMPTABLE

Numéro, type et
nom de voie

172 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT

Code postal

69500

Ville BRON

N° téléphone

0661863050

Pays FRANCE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

(Applicable au 31/12/2025)

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	78 000		78 000
Immobilisations corporelles	62 766	30 863	31 903
TOTAL I (5)	140 766	30 863	109 903
2 - Actif circulant			
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production	10 000		10 000
Créances (2) clients et comptes rattachés	36 904		36 904
Créances autres (3)	10 064		10 064
Charges constatées d'avance	7 116		7 116
Disponibilités	10 452		10 452
TOTAL II	74 536		74 536
TOTAL GENERAL (I + II)	215 302	30 863	184 439

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	112 840
Réserve légale	2 776
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)	56 880
Report à nouveau	-14 908
Résultat de l'exercice	-24 847
TOTAL I	132 741
3 - Dettes (4)	
Emprunts et dettes assimilées	8 613
Fournisseurs et comptes rattachés	25 282
Comptes courants d'associés	2 051
Autres dettes	15 752
TOTAL III	51 698
TOTAL GENERAL (I + II + III)	184 439

CERTIFIÉ CONFORME

RENOIS

(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs

(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations
cédées au cours de l'exercice

18 000



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

(Applicable au 31/12/2021)

Immobilisations Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Fonds commercial	78 000			78 000	
Immobilisations corporelles					
Matériel de transport	50 330			50 330	
Autres immobilisations corporelles	12 436			12 436	
TOTAL rubrique I	140 766			140 766	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements début de l'exercice	Augmentations (ajustations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Matériel de transport	9 348	12 583		21 931
Autres immobilisations corporelles	5 983	2 949		8 932
TOTAL rubrique II	15 331	15 532		30 863

CERTIFIÉ CONFORME

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

(Applicable au 31/12/2025)

Relevé des provisions

Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

II - DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	14 908
Déficits reportables	14 908
Déficits de l'exercice	24 577
TOTAL des déficits restant à reporter	39 485

III - DIVERS

Montant de la TVA collectée	6 768
Montant de la TVA déductible sur biens et services (<i>sauf immobilisations</i>)	4 719

CERTIFIÉ CONFORME

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-F

(Applicable au 31/12/2024)

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	4 550
Total du nombre d'associés	2	Total du nombre de parts ou d'actions	4 550

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre	MME		
Nom et prénom	AOUADI SAMIA	Nom d'usage	
Nombre de parts ou d'actions	2 275	Pourcentage de détention	50,00%
1 Date de naissance	23/10/1971	Pays de naissance	FRANCE
Code postal de naissance	69007	Commune de naissance	LYON
Numéro, type et nom de voie	23 RUE JEAN DE LA BRUYERE		
Code postal	69680	Ville	CHASSIEU
Pays	FRANCE		
Titre	MR		
Nom et prénom	AOUADI KARIM	Nom d'usage	
Nombre de parts ou d'actions	2 275	Pourcentage de détention	50,00%
2 Date de naissance	19/07/1973	Pays de naissance	FRANCE
Code postal de naissance	69007	Commune de naissance	LYON
Numéro, type et nom de voie	23 RUE JEAN DE LA BRUYERE		
Code postal	69680	Ville	CHASSIEU
Pays	FRANCE		

CERTIFIÉ CONFORME



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Annexe libre

TITRE

CCA / DAP

CORRESPONDANCE

DAP FOURNISSEURS : 33 ; CCA FOURNISSEURS : 7116

CERTIFIÉ CONFORME

DENOMINATION SOCIALE.... : 3.A
FORME JURIDIQUE : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL SOCIAL..... : 112.840,00 Euros
SIEGE SOCIAL..... : 172 avenue Franklin Roosevelt – 69500 BRON
IMMATRICULATION..... : RCS Lyon B 512.330.705

RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2025

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

Pour votre information, la présentation des documents comptables est conforme à la loi et aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles du nouveau plan comptable général en vigueur (PCG 2016).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code du commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Evolution - Perspectives

L'année 2025 a été marquée par des résultats en retrait. Les perspectives pour 2026 laissent entrevoir une amélioration relative, avec une situation attendue comme moins défavorable.

Activité en matière de recherche

L'objet même de notre société fait que n'avons rien à signaler à ce titre.

Evénements intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Néant

Evénements intervenus depuis la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Néant

Filiales et participations

Néant.

Conventions visées par l'article L 223-19 du code de commerce

Concernant ces conventions entrant dans le cadre de celles visées par l'article L 223-19 du code de commerce, toutes informations à ce sujet vous seront données dans le rapport spécial de la présidence s'il y a lieu.

Réintégration fiscale

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du code général des impôts, nous vous indiquons que les dépenses visées aux articles 39-4 du CGI se sont élevées à 0,00 Euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Propositions d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 24.847,47 Euros de la manière suivante :

⇒ Report à nouveau..... 24.847,47

Activité économique

Voir annexe

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes qui vous seront présentés et donner quitus à la Présidence pour l'exercice clos le 31 Décembre 2025.

LA PRESIDENTE



LES ACTIONNAIRES



DENOMINATION SOCIALE.... : 3.A
FORME JURIDIQUE : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL SOCIAL : 112.840,00 Euros
SIEGE SOCIAL : 172 avenue Franklin Roosevelt – 69500 BRON
IMMATRICULATION : RCS Lyon B 512.330.705

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du Vendredi 10 juillet 2026

Assemblée générale tenue au siège social, sur convocation faite par la Présidence, conformément aux dispositions des statuts, article 22 le : **Vendredi 10 juillet 2026** à 16 Heures.

La Présidente, **Madame AOUADI Samia**, Présidente, actionnaire

constate que les actionnaires présents ou régulièrement représentés :

Nom..... : AOUADI Samia,
propriétaire de **deux mille deux cent soixante-quinze actions** **CI** **2275 ACTIONS**

Nom..... : AOUADI Karim,
propriétaire de **deux mille deux cent soixante-quinze actions** **CI** **2275 ACTIONS**

soit QUATRE MILLE CINQ CENT CINQUANTE ACTIONS **CI** **4550 ACTIONS**

possèdent ensemble la totalité des actions, représentant plus de la moitié des actions et qu'en conséquence l'Assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires conformément aux dispositions des statuts.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs de la convocation à la présente assemblée
- un exemplaire mis à jour des statuts sociaux
- le rapport de la présidence
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires éventuellement

La Présidente indique que tous les documents, prescrits par l'article L 223-26 du Code du Commerce, ont été adressés aux actionnaires et tenus à la disposition au siège social dans les délais prévus audit article, ce dont l'assemblée lui donne acte.

La Présidente déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos, ainsi que les conventions visées par l'article L 223-19 du Code du Commerce
- Approbation de ces comptes et rapports
- Quitus à la présidence
- Affectation des résultats
- Rémunération de la présidence
- Pouvoirs pour formalités
- Questions diverses

Puis, lecture est donnée du rapport de gestion.

Après discussion et échange de vues et comme personne ne demande plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte à la présidence de ce que les dispositions des statuts, concernant tant la convocation de l'Assemblée que la communication des comptes sociaux, ont bien été respectées, et notamment, de la mise à disposition aux actionnaires pendant les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence, relatif aux conventions visées par l'article L 223-19 et L 223-20 du Code de Commerce, déclare approuver les conventions conclues ou renouvelées au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2025**.

Les actions de chaque actionnaire intéressé ne sont pas prises en compte à l'occasion du vote le concernant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la Lecture du rapport de gestion, l'approuve ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice, tels qu'ils ont été présentés par la présidence au **31 Décembre 2025**, et qui font apparaître, pour ledit exercice un **résultat déficitaire de 24.847,47 Euros**.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter de la manière suivante le résultat déficitaire de l'exercice clos le **31 décembre 2025** et qui se monte à **24.847,47 Euros**

⇒ Report à nouveau..... 24.847,47

Conformément à la loi, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution ces trois dernières années.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale rappelle que la rémunération de la présidente, **Madame AOUADI Samia**, pour l'exercice 2025 a été conforme à la décision votée par l'Assemblée Générale, plus les frais engagés par la présidente dans l'exercice de sa fonction.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L 232-22 du Code de Commerce, l'assemblée générale donne tous pouvoirs, en vue de l'accomplissement des formalités de publicité légale consécutives à vos délibérations et comprenant notamment le dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce du siège social des comptes annuels.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame La Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente de séance et visé par les Actionnaires présents à l'Assemblée.

LA PRESIDENTE



LES ACTIONNAIRES

